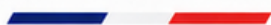




COUPE DE LA FÉDÉRATION

WATER-POLO

SAISON 2026-2027



**SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION
MASCULINE ET FÉMININE**



1 COUPE DE LA FÉDÉRATION MASCULINE

2.1 Principes généraux

La Coupe de la Fédération masculine est réservée aux clubs évoluant du niveau régional à la Nationale 1. Les clubs se rencontrent sous forme de matches à élimination directe déterminés par tirage au sort. Les clubs entrent progressivement dans la compétition selon le classement obtenu à l'issue de la saison N-1.

- Une seule équipe peut être engagée par club.
- Les clubs engagés en N1 et N2 pour la saison en cours ont l'obligation de participer.
- L'entrée dans la phase nationale s'effectue du club le moins bien classé vers le club le mieux classé.

2.2 Organisation en trois phases

1 PHASE 1 NIVEAU DES LIGUES	Équipes de niveau régional et National 3. Chaque Ligue organise une compétition afin de qualifier un club pour la phase inter-Ligues. Date limite le 30 novembre Organisation et arbitrage pris en charge par les Ligues.
2 PHASE 2 NIVEAU INTER-LIGUES	8 représentants des Ligues regroupés dans quatre secteurs. Tirage au sort des rencontres ; 4 clubs qualifiés. Organisation et arbitrage pris en charge par la FFN.
3 PHASE 3 NIVEAU NATIONAL	Gestion intégrale par la FFN. Entrée progressive des clubs de N2 puis de N1 selon le ranking de la saison précédente. Tirage au sort national à chaque tour.

2.3 Regroupements de la phase inter-Ligues

Secteur	Regroupement inter-Ligues
1	Hauts-de-France / Grand Est
2	Île-de-France / Interrégion Grand Ouest
3	Nouvelle-Aquitaine / Occitanie
4	Provence-Alpes-Côte d'Azur / Auvergne-Rhône-Alpes

3 CALENDRIER MASCULIN ET TIRAGES AU SORT

3.1 Calendrier de la compétition

Tour	Équipes concernées	Date
Phase inter-Ligues - Tour 1	8 représentants des Ligues	19 décembre 2026
Phase nationale - Tour 2	4 qualifiés + 11 clubs de N2 + 1 exempt*	9 janvier 2027
Phase nationale - Tour 3	8 qualifiés + 7 clubs de N2 + 1 club de N1	30 janvier 2027
Huitièmes de finale	8 qualifiés + 8 clubs de N1	27 février 2027
Quarts de finale	8 qualifiés	27 mars 2027
Demi-finales	4 qualifiés	17 avril 2027
Finale	2 qualifiés	8 mai 2027

* Le club qui sera tiré au sort face à exempt sera qualifié directement pour le tour 3.



PREMIER TIRAGE AU SORT

Le premier tirage au sort est prévu avant le 15 septembre 2026 pour déterminer les rencontres des tours 1, 2 et 3.

3.2 Règles de réception des matchs

Situation	Club recevant / organisation
Deux équipes de la même division	Le premier club tiré au sort reçoit. S'il ne peut pas recevoir, le club adverse reçoit.
Deux équipes de divisions différentes	L'équipe appartenant à la division la plus basse reçoit. Si elle ne peut pas recevoir, le club adverse reçoit.
Phase nationale	Le tirage au sort se déroule à la FFN.

3.3 Calendrier et reports

Le calendrier de la compétition est défini en début de saison sportive par le CCWP. Aucun report de match n'est autorisé, sauf cas particulier soumis à la validation du CCWP. Ne pas positionner de report de match de championnat sur ces dates, selon le parcours du club dans la compétition.

4 ENTRÉE DES CLUBS SELON LE RANKING

4.1 Tour 2 - Entrée des 12 clubs de N2 classés de la 8e à la 18e place

Rang	Club	Rang	Club
8	CN Le Havre	14	SCL Denain
9	RC Arras Water-Polo	15	Pays d'Aix Natation
10	AS Chelles	16	Sea Sun Polo
11	VGA Saint-Maur	17	Lille Métropole
12	ASPTT Limoges	18	Libellule de Paris
13	CN Aix-les-Bains Riviera	19	Exempt

i

COMPOSITION DU TOUR 2

Ces 12 clubs rejoignent les 4 qualifiés issus de la phase inter-Ligues, soit 16 équipes. Le club qui sera tiré au sort face à exempt sera qualifié directement pour le tour 3.

4.2 Tour 3 - Entrée des 7 clubs de N2 les mieux classés et du 9e de N1

Rang	Nationale 2	Rang	Nationale 1
1	Racing Club de France	9	Granville Water-Polo
2	Nautic Club Moulins		
3	NC Saint-Jean-d'Angély		
4	Team Strasbourg		
5	SC Thionville		
6	Team Lyon		
7	Pont-de-Claix GUC		

i

COMPOSITION DU TOUR 3

Ces 8 clubs rejoignent les 8 qualifiés du tour précédent.

4.3 Huitièmes de finale - Entrée des 8 premiers clubs de N1

Rang	Club	Rang	Club
1	CN Livry-Gargan	5	SCN Choisy-le-Roi
2	CN Marseille	6	Sauveteurs Givors
3	SN Harnes	7	Canards Rochelais A
4	Mulhouse WP	8	EN Tourcoing

i

COMPOSITION DES HUITIÈMES

Ces 8 clubs de N1 rejoignent les 8 qualifiés du troisième tour pour constituer les huitièmes de finale.

5 DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES MASCULINES

5.1 Clubs concernés

- Un club ne peut engager qu'une seule équipe dans la compétition.
- Les niveaux régional et National 3 participent aux phases 1 et 2.
- Les clubs de Nationale 2 et Nationale 1 entrent dans la phase 3.
- Seuls les clubs engagés en N1 et N2 pour la saison en cours ont l'obligation de participer.

5.2 Composition des équipes

- Pour les équipes secondes de clubs, l'article 19.5.1 s'applique.
- Les joueurs du Centre National d'Entraînement peuvent jouer avec le club dans lequel ils sont licenciés.
- Les équipes prennent part à la compétition conformément à la règle sur les JIFF de leur championnat.

5.3 Droits d'engagement

Chaque club doit s'acquitter, à l'issue de la compétition, d'un droit d'engagement déterminé en fonction du nombre de tours effectués. 250€ par match par équipe.

Niveau de compétition	Bénéficiaire des droits
Phase au niveau des Ligues	Droits d'engagement dus aux Ligues
À partir de la phase inter-Ligues	Droits d'engagement dus à la FFN

A

ARBITRAGE

Phase 1 : arbitrage pris en charge par les Ligues.
Phases inter-Ligues et nationale : arbitrage pris en charge par la FFN.

6 COUPE DE LA FÉDÉRATION FÉMININE

6.1 Clubs concernés

La Coupe de la Fédération féminine est réservée aux clubs évoluant du niveau régional à l'Élite, non qualifiés au Trophée Alice Milliat. Les clubs se rencontrent sous forme de matchs à élimination directe déterminés par tirage au sort.

- Un club ne peut engager qu'une seule équipe parmi les niveaux régional, Nationale 1 et Élite.
- Les clubs d'Élite ne peuvent participer que s'ils ne sont pas qualifiés au Trophée Alice Milliat.
- Les clubs engagés en N1 et les clubs d'Élite concernés ont l'obligation de participer.
- Pour les équipes secondes de clubs, l'article 19.5.1 s'applique.

6.2 Formule sportive

Les modalités d'organisation sont directement dépendantes du nombre de clubs engagés dans les championnats féminins, notamment au sein des Ligues. La formule définitive sera présentée lorsque le nombre exact de clubs concernés sera connu.

6.3 Tirage au sort, droits et calendrier

Élément	Disposition proposée
Tirage au sort	Prévu en janvier 2027.
Droits d'engagement	Même principe que pour la compétition masculine : calcul selon le nombre de tours disputés.
Calendrier	À arrêter en janvier 2027, après connaissance des clubs qualifiés au Trophée Alice Milliat et du nombre exact de participants.